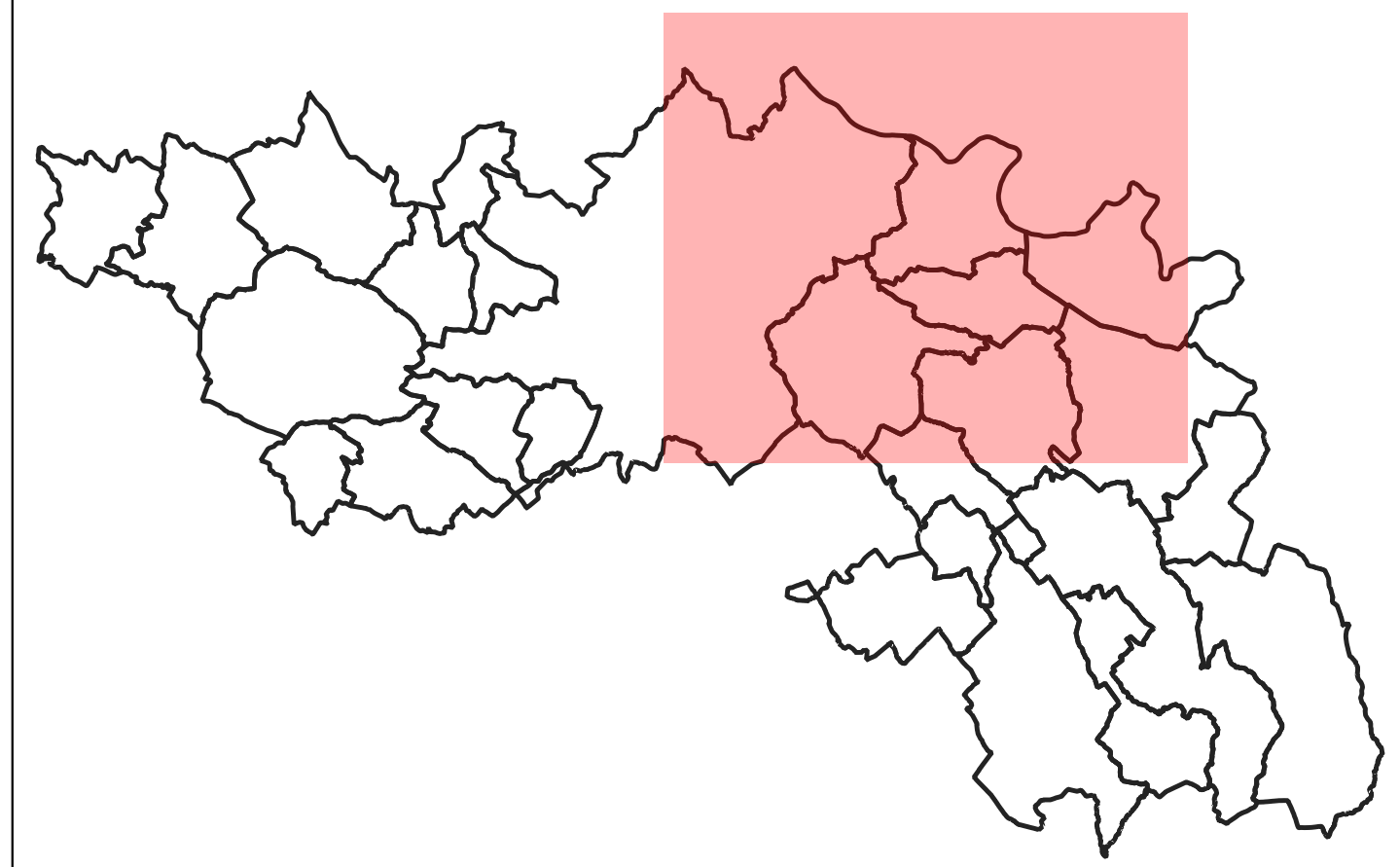
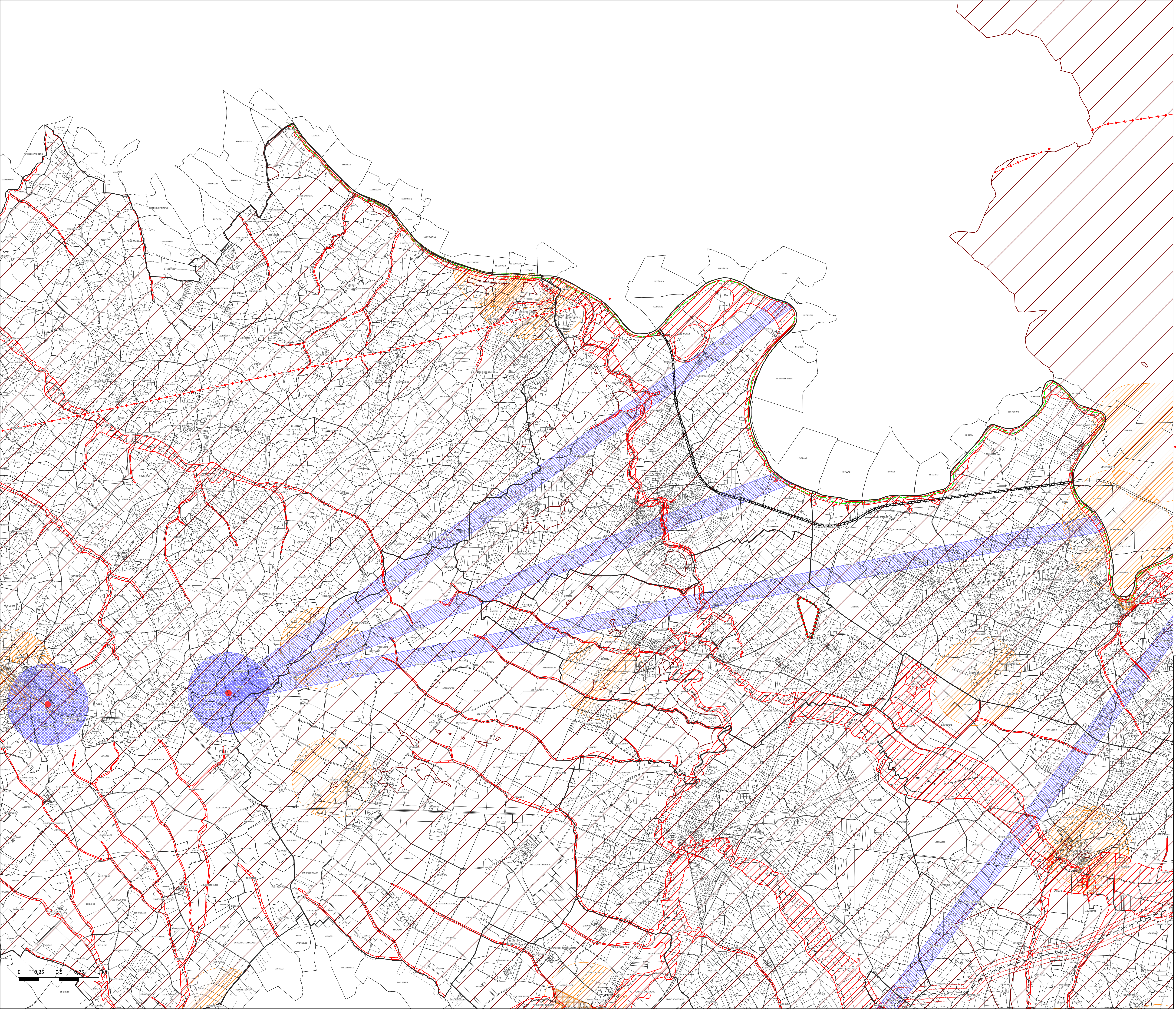




Carte de localisation

Servitudes d'Utilité Publique

- A4 : Servitudes de passage permettant l'exécution des travaux ainsi que l'exploitation et l'entretien des ouvrages
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
- AC2 : Servitudes de protection des sites et monuments naturels
- AC3 : Servitudes réserve naturelle
- AC4 : Servitudes zone de protection du patrimoine architectural et urbain
- PM1 : Servitudes plans de prévention des risques naturels : tracés indicatifs, se reporter aux documents approuvés. (inondations)
- PM2 : Servitudes plans de prévention des risques naturels : tracés indicatifs, se reporter aux documents approuvés. (mouvements de terrain)
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux potables
- PT1 : Servitudes de protection des centres radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 : Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz
- T4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)
- PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications des postes et télécommunications
- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer

Élément de repère

- Limites communales
- Limites parcellaires

Planche 4

Communauté de communes
du Sor et de l'Agout

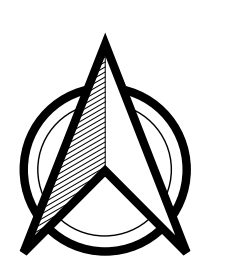
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:15 000 ème

Plan des Servitudes d'Utilité Publique
- MODIFICATION N°1 DU PLUI -



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com



Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
Mission: Modification n°1 du PLUI de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
Sources: 60 Parcelles® : Institut National de l'Information Géographique et Forestière
Réalisation: Citadia Conseil® le 19.03.2025

